

## **Analyse d'un rapport de puissance franco-italien dans le domaine des télécoms**

### **Vivendi à l'épreuve du droit italien de la concurrence**

C'est en 2016 que Vivendi va monter au capital de Mediaset, entreprise majeure des télécoms en Italie, sous drapeau berlusconien. Comme nous l'avons fait remarqué, dans le même temps, Vivendi va aussi monter au capital de Telecom Italia, autre acteur majeur des télécoms italiens.

C'est une première bataille qui va s'engager entre l'Etat italien au travers de l'AGCOM et Vivendi. L'autorité italienne de régulation a demandé à l'entreprise française de réduire ses participations dans l'une des deux entreprises dans lesquelles le groupe français est monté au capital (l'AGCOM souhaite que le français réduise ses parts pour ne pas dépasser la barre des 10%). Au choix, Telecom Italia ou Mediaset sous peine de [sanctions financières importantes \(jusqu'à 5% du CA soit plus de 500 millions d'Euros\)](#).

Peu avant, suite à la montée en capital de Vivendi dans Mediaset, l'actionnaire majoritaire de l'entreprise italienne : Fininvest (Berlusconi) a attaqué Vivendi devant les autorités italiennes pour « *manipulation de marché* » arguant ainsi une manipulation des cours de l'action de Mediaset ayant permis une montée en capital moins coûteuse pour le groupe français. Pour rappel, un dossier épineux touche les relations entre Vivendi et Mediaset depuis l'été 2016, où le groupe français n'a pas respecté un accord concernant la prise de contrôle de Mediaset Premium. Le groupe Mediaset à travers son actionnaire majoritaire Fininvest veut joindre les deux procédures. Dans ce dossier sensible, hommes d'affaires, politiques, et administration, se sont coordonnés pour contrebalancer le pouvoir potentiel des entreprises françaises.

### **L'attaque de la CONSOB, autre moyen de déstabilisation utilisé par les Italiens.**

Suite à une enquête de la CONSOB, le 13 septembre dernier, celle-ci estime que Vivendi exerce un contrôle de fait sur l'entreprise Telecom Italia. Cette décision fait suite à la prise de participation de 23,9% du capital de Telecom Italia et de la nomination en juin des [hommes de Vivendi](#).

Ce qui est reproché à Vivendi, et donc au Groupe Bolloré, c'est de ne pas avoir notifié aux autorités italiennes leur prise de contrôle effective, notamment à la suite de l'obtention des deux tiers des sièges au conseil d'administration de l'entreprise italienne. Cette obtention a ainsi placé Arnaud de Puyfontaine en tant que président de l'exécutif et Amos Genish Directeur des opérations tout deux provenant du clan [Bolloré](#).

Cependant, cette notification a été faite à l'Union-Européenne, sans être faite à l'Italie. Un débat juridique est donc en cours afin de déterminer si le groupe français était dans l'obligation ou non de notifier sa prise de participation dans Vivendi. Selon Vivendi, le droit italien ne le prévoit pas d'après [Vivendi \(Art. 2359 du Code civil italien\)](#). Toujours est-il que l'exécutif italien, au-travers de la CONSOB a lancé la procédure pour aboutir à la conclusion susvisée précédemment. Celle-ci expose donc le groupe français à une amende représentant 1% de son chiffre d'affaire, soit environ 300 millions d'Euros. Mais ce n'est pas tout, cette prise de contrôle pourrait obliger Vivendi à consolider les 25 milliards de dettes de l'entreprise italienne.

## **Une volonté politique et économique de protéger les intérêts stratégiques de l'Italie**

Le cas que nous étudions ici doit être analysé vis-à-vis du contexte politique et économique entre la France et l'Italie. Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'Italie fait face à la tendance française d'investissement en Italie. Déséquilibre manifeste des investissements sur ces dix dernières années, on peut constater que les groupes français investissent sept fois plus en Italie que les groupes italiens en France (Ex : sur la seule entreprise Telecom Italia, on retrouve le [groupe Iliad et Bolloré aux manettes](#)).

La stratégie d'attaque française et en l'occurrence Vivendi a pour but en l'espèce de créer un poids lourd du média sud-européen dans un secteur mature, et où de nouveaux concurrents font surface, tel que Netflix.

Cette tendance, cumulée au [contexte économique peu stable de l'Italie](#) a eu pour effet de forcer le gouvernement italien à entreprendre une posture de défense autour de ses secteurs et entreprises considérées stratégiques. Illustration de la volonté de protéger son tissu économique, l'Italie a ainsi adopté une loi dite « [Golden Power](#) » visant à intervenir sur des secteurs considérés stratégiques en activant son veto sur certaines opérations financière, boursières, etc. Or, les secteurs stratégiques concernés par cette loi sont en principes les secteurs de défenses.

En l'espèce, cette loi vise surtout à protéger une filiale « stratégique » de Telecom Italia : Telecom Sparkle, qui dispose un réseau de câbles de télécommunication sous-marin reliant la péninsule italienne à d'autres pays. C'est pourquoi, le gouvernement italien devrait réfléchir lundi 14 octobre sur une éventuelle utilisation du « golden power » concernant [Sparkle \(voir ci-dessus\)](#). Dans le même temps, AGCOM travail sur une possible séparation de Sparkle avec Telecom Italia, et ainsi créer une entité juridique propre à Sparkle.

Ce qui est intéressant dans cette histoire Franco-Italienne, c'est de voir que l'administration italienne (du gouvernement à la justice) et ses entreprises se sont organisées de concert afin de faire face à une attaque économique extérieure. La mise en route de moyens de défense économique de la part de l'Italie n'est pas seulement une volonté de l'Etat d'éviter de perdre la main sur des secteurs stratégiques. Cette procédure peut aussi s'interpréter comme un moyen pour l'Etat italien de favoriser Mediaset dans ses négociations avec le géant français. En effet, cette pression de l'administration italienne et de la famille Berlusconi (par voie judiciaire) oblige Vivendi à négocier, moins dans son intérêt que dans celui des italiens. C'est une épée de Damoclès qui est placée sur le groupe français, puisque s'il ne satisfait pas les exigences italiennes, il pourrait se voir infliger l'ensemble des amendes citées.

## **La perspective de l'affaire STX / Fincantieri.**

Ce fut l'histoire de l'été 2017, les tractations entre la France et l'Italie pour la vente de STX à Fincantieri ont envenimé les relations transalpines. Comme nous venons de l'expliquer, au cours de ces dernières années la France a beaucoup plus investi en Italie, que l'Italie en France. Or, le contexte politique italien engendre aussi le besoin pour le gouvernement de redorer le blason de l'Italie sur la scène économique internationale, notamment par son [industrie navale](#) et les accords préférentiels que son gouvernement peut passer avec différents pays européens. Vu de France, on a du mal à cerner la cohérence du partenaire transalpin, notamment dans le domaine des sous-marins comme le fait remarquer [Michel Cabriol](#) dans la Tribune du 19 février 2018 :

« L'Italie doit approuver en 2018 l'achat de deux sous-marins 212A dans le cadre d'un achat évalué à 1 milliard d'euros. L'Italie va acheter deux nouveaux sous-marins à l'Allemagne. Pendant ce temps, Naval Group négocie un rapprochement avec Fincantieri. Alors que les

négociations vont bon train entre Naval Group et Fincantieri pour un rapprochement entre les deux groupes, l'Italie négocie de son côté l'acquisition de sous-marins... allemands. La ministre de la Défense italienne, Roberta Pinotti, a récemment confirmé le financement d'un troisième lot de sous-marins à propulsion diesel-électriques de type 212A de TKMS (ThyssenKrupp Marine Systems) destinés à la marine italienne.

Cette décision doit être approuvée en 2018 pour l'achat de deux sous-marins 212A dans le cadre d'un achat évalué à 1 milliard d'euros. Comme cadeau de naissance pour le futur groupe européen Naval Group/Fincantieri, c'est raté. »

En voyant les réticences des Français à l'achat à la reprise de STX par Fincantieri, les relations entre les deux gouvernements se sont tendues. Même si un compromis a été passé fin septembre 2017 lors de la rencontre des deux ministres de l'économie. Désormais, d'après le contrat-cadre fixé, l'Etat français prêtera le pourcentage manquant à Fincantieri pour avoir le contrôle de STX tout en se gardant le droit de retirer aux italiens cette part, si et seulement si ces derniers ne respectent pas une série de trajectoire fixée par la France.

La question que l'on peut se poser est de savoir si le compromis trouvé entre les deux Etats peut avoir une influence positive sur l'affaire Vivendi ? Aucune réponse ne peut être apporté pour le moment. Toujours est-il que le 5 octobre 2017 une perquisition est menée par la police française au sein des locaux de Vivendi dans l'affaire l'opposant à Fininvest (Berlusconi). Cette nouvelle montée en tension par voie judiciaire montre que les divergences sont encore non résolues.

### **Les échanges franco-italiens de cette dernière décennie.**

Cette attitude des acteurs économiques italiens démontre sûrement la prise de conscience du gouvernement italien face aux attaques françaises de ces dix dernières années. Dans les années 2000, des tensions étaient déjà apparues lorsqu'EDF avait voulu s'implanter dans ce pays en rachetant des entreprises. L'électricien français mit du temps à comprendre que l'enjeu énergétique était aussi perçu comme un enjeu d'intérêt national de l'autre côté des Alpes. Depuis une décennie, les investissements français en Italie sont très importants. On constate qu'environ 50 milliards d'euros sont investis en Italie par les entreprises françaises engendrant ainsi la prise de contrôle de plus de 150 entreprises italiennes par ces dernières (Respectivement, les entreprises italiennes n'ont investi seulement 18 milliards représentant ainsi que la moitié des [acquisitions françaises](#) (environ 70 entreprises). La France représente donc [1/5<sup>ème</sup> du stock](#) d'IDE italien.

Des voix dans la classe politique italienne commencent à s'élever en sommant une réaction du gouvernement de Renzi : « [ces dernières années, nos cousins transalpins ont acheté la moitié de l'Italie sans qu'aucune objection ne soit soulevée de la part de notre gouvernement](#) ».

Et pourtant, l'Italie a besoin des investissements étrangers car son économie n'est pas sortie indemne de la crise de 2008 mais dans le même temps, elle a tenté de créer un fond souverain pour garder la main sur ses entreprises, [sans pour autant avoir un grand effet en termes de résultats](#).

### **Une possible voie d'accord, signe d'un tour de force des italiens ?**

[Deux options d'accords semblent se manifester](#), la première serait le versement de dommages-intérêts à Mediaset, le deuxième serait de faire participer Mediaset au projet de co-entreprise entre TelecomItalia, Vivendi, et Canal+.

La deuxième hypothèse est la plus symptomatique de la volonté italienne de protéger ses entreprises. En effet, inclure une entreprise italienne dans cette co-entreprise permet de

garder un certain pouvoir sur celle-ci. Mediaset réussirait donc à réduire l'attaque concurrentielle de Vivendi.

**Un affrontement économique et politique non résolu.**

L'affrontement entre Vivendi, Mediaset et l'administration italienne n'était pas résolu à la fin de l'année 2017. Même si des tractations sont en cours, les procédures judiciaires et administratives ne sont pas suspendues. Il est encore difficile de pouvoir donner un avis sérieux et fiable sur les suites de cette affaire.

Une chose est sûre, les espérances de Vivendi, et plus globalement du groupe Bolloré sont réduites. L'Etat italien ainsi que Mediaset sont substantiellement en position de force en réussissant à calmer les ardeurs du groupe français, au moins pour un temps.

Le message est clair, les Français ne peuvent pas attaquer ce marché des télécoms sans aucune réaction de défense organisée des Italiens.

Pouya Canet